

Le **12 juin 2022** a lieu la 2ème journée nationale de sensibilisation au TDAH organisée par TDAH-Pour une égalité des chances et Typik'Atypik. C'est la deuxième édition de cette journée qui aura lieu chaque année.

Le **TDAH**, trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, est un trouble neurodéveloppemental dont les principales manifestations peuvent être: la **dysrégulation attentionnelle**, l'**impulsivité**, l'**hyperactivité** et la **dysrégulation émotionnelle**. Il résulte d'un fonctionnement différent de certaines zones du cerveau dont le lobe frontal, responsable des fonctions comme l'inhibition, la planification et la modulation des réponses.



Ce trouble touche à l'heure actuelle à peu près **2 millions de personnes** en France. Il est complexe à diagnostiquer, à comprendre et à prendre en charge. Il a un retentissement important sur toutes les sphères de la vie : familiale, scolaire, sociale et plus tard professionnelle.

Cette **mobilisation** a pour objectifs de **faire connaître et reconnaître** ce trouble auprès du grand public, des enseignants et des professionnels de santé et des entreprises ; **alerter les pouvoirs publics** sur la nécessaire urgence de la reconnaissance et de la prise en charge du TDAH en France.

Le **TDAH** est donc un **fonctionnement différent, atypique**, qui dérange, car encore souvent méconnu et autour duquel gravitent de nombreux préjugés et tabous...Une fois adulte, très souvent ce sont des personnes qui rencontreront des difficultés dans leur vie de couple, de famille et professionnelle, d'autant plus si elles n'évoluent pas dans un cadre bienveillant et on sait aujourd'hui que la cause environnementale joue un grand rôle dans l'évolution du TDAH. La connaissance, la compréhension et l'acceptation du TDAH par les proches, les collègues de travail et les employeurs sont nécessaires, la communication est très importante mais également le cadre de vie et de travail. Ce qu'il faut savoir, c'est que les symptômes du TDAH fluctuent et peuvent donc varier en intensité en fonction du contexte, de l'âge, du sexe, de l'humeur, de l'activité.

A noter :

- Le TDAH est reconnu comme un handicap depuis la loi du 11 février 2005 et un enfant/adolescent peut avoir une reconnaissance de la MDPH, un adulte pourra avoir une RQTH, reconnaissance qualité de travailleur handicapé et bénéficier d'aménagements.
- Malgré leurs difficultés, ces personnes qui ont un TDAH ont une intelligence normale, sont en général très créatives, pleines de ressources, peuvent faire preuve d'une grande concentration quand elles sont passionnées par un sujet, une activité, ont beaucoup d'humour et sont capables d'accomplir de belles choses !



Journée organisée par le collectif

Planète TDAH

<https://www.planete-tdah.org>



PédagoJ



LA NEURODIVERSITE FRANCE

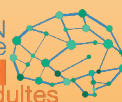


IRISSIA



agir ensemble

COORDINATION nationale TDAH adultes



FFA Fédération Française d'Autisme



Parents engagés Noisy-le-Grand



Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité